



# DÉCLARATION OBLIGATOIRE

## PRÉLÈVEMENTS CHEVREUIL SAISON 2023/2024

Société de chasse : .....

Numéro adhérent : .....

Responsable de la battue / Approche & Affût\* (*trayer la mention inutile*) : .....

Numéro de téléphone :  -  -  -  -

Nombre de chasseurs ayant participé (chasseurs et piqueux) : .....

Date : ..... / ..... /202...

Heure de début : .....H.....

Heure de fin : .....H.....

Nombre d'animaux vus : Mâle  Femelle

Nombre d'animaux tirés : Mâle  Femelle

Animaux blessés : Mâle  Femelle

Appel conducteur chien de recherche au sang :  Oui  Non



### PRÉLÈVEMENTS DE CHEVREUIL

NUMÉRO DU BRACELET OBLIGATOIRE	DATE DU PRÉLÈVEMENT	COMMUNE DU PRÉLÈVEMENT	POIDS PLEIN	SEXE		ÂGE		MODE DE PRÉLÈVEMENT		TIRS Balle - plomb - flèche	OBSERVATIONS sanitaires - collisions
				Mâle	Femelle	Jeune	Adulte	Battue	Affût		

CHAQUE PRÉLÈVEMENT DE CHEVREUIL (1<sup>ER</sup> JUIN 2023 – 29 FÉVRIER 2024) FAIT L'OBJET D'UNE DÉCLARATION OBLIGATOIRE DANS LES 72 HEURES.

RETOUR PAR E-MAIL : [F.BLEUZEN.FEDE-CHASSE29@FDC29.COM](mailto:F.BLEUZEN.FEDE-CHASSE29@FDC29.COM)

OU PAR VOIE POSTALE :  
Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère  
18, RUE A.R.J TURGOT - TY NAY 29000 QUIMPER

OU PAR L'ESPACE ADHÉRENT FDC 29